

**COMPTE RENDU
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 10 MARS 2025 A 18 H 00**

Le dix mars deux mille vingt cinq à 18 heures 00 s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Valdoule, le Conseil municipal de la commune nouvelle de VALDOULE, convoqué le 05 Mars 2025. La séance est ouverte sous la présidence de Gérard TENOUX, Maire de Valdoule

Etaient présents : TENOUX Gérard, AUBEPART André, BOURGEAUD Nathalie, COMBE Liliane, AIMONIER Jean LUC, LANGLOIS Noëlle, Camille TENOUX, COUSIN Marty,

Etaient absents ayant donné pouvoir :

CHARMET Brigitte qui a donné procuration à Monsieur Gérard TENOUX

Etaient absents et excusés :

Claudine DEWILDE, AUBERT Eveline,

Assistait également : Corinne Tenoux.

ORDRE DU JOUR :

- **Vote des comptes administratifs Ferme relais, Eau et Assainissement, Commune**

Commune de Valdoule

LIBELLES	INVESTISSEMENTS		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou
	Déficits	Excédents	Déficits	Excédents	Déficits	Excédents
Résultats reportés	13 036,94			428 632,75	13 036,94	428 632,75
Opérations de l'exercice	122 534,02	43 041,02	301 496,04	347 699,19	424 030,06	390 740,21
TOTAUX	135 570,96	43 041,02	301 496,04	776 331,94	437 067,00	819 372,96
Résultats de clôture		-92 529,94		474 835,90	0,00	382 305,96
Restes à réaliser	70 000,00	80 460,00			70 000,00	80 460,00
TOTAUX CUMULES	205 570,96	123 501,02	301 496,04	776 331,94	507 067,00	899 832,96
RESULTATS DEFINITIFS		-82 069,94		474 835,90		392 765,96

Service eau et assainissement

LIBELLES	INVESTISSEMENTS		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou
	Déficits	Excédents	Déficits	Excédents	Déficits	Excédents
Résultats reportés		10 362,73		37 689,90	0,00	48 052,63
Opérations de l'exercice	21 455,00	28 331,00	29 531,98	34 747,04	50 986,98	63 078,04
TOTAUX	21 455,00	38 693,73	29 531,98	72 436,94	50 986,98	111 130,67
Résultats de clôture		17 238,73		42 904,96	0,00	60 143,69
Restes à réaliser	0,00	0,00			0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	21 455,00	38 693,73	29 531,98	72 436,94	50 986,98	111 130,67
RESULTATS DEFINITIFS		17 238,73		42 904,96		60 143,69

Ferme relais

LIBELLES	INVESTISSEMENTS		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou
	Déficits	Excédents	Déficits	Excédents	Déficits	Excédents
Résultats reportés	17 835,70	0,00	2 890,64	0,00	20 726,34	0,00
Opérations de l'exercice	4 490,68	0,00	1 227,74	0,00	5 718,42	0,00
TOTAUX	22 326,38	0,00	4 118,38	0,00	26 444,76	0,00
Résultats de clôture		-22 326,38		-4 118,38	0,00	-26 444,76
Restes à réaliser	0,00	0,00			0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	22 326,38	0,00	4 118,38	0,00	26 444,76	0,00
RESULTATS DEFINITIFS		-22 326,38		-4 118,38		-26 444,76

- Vote des budgets primitifs Eau et assainissement, Commune

Le Conseil Municipal,

Sur proposition du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57 applicable aux Communes,

Après en avoir délibéré, à la majorité avec 9 voix pour et zéro contre,

ADOPE les budgets primitifs 2025, par chapitre, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

**COMPTE RENDU
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 10 MARS 2025 A 18 H 00**

Commune		
	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	704 571.20	704 571.20
Investissement	907 682.32	907 682.32

Eau et Assainissement		
	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	78 651.96	78 651.96
Investissement	79 992.73	79 992.73

- Approbations des trois comptes de gestion

Ferme relais

Après s'être fait présenter le budget de la ferme relais de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après avoir entendu le compte administratif de la ferme relais de l'exercice 2023

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui ont été prescrites de passer dans ses écritures :

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris la journée complémentaire ;

2. Statuant sur l'exécution du budget de la ferme relais, de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité des présents, déclare :

Que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024 de la ferme relais, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Eau et Assainissement

Après s'être fait présenter le budget de l'eau et de l'assainissement de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après avoir entendu le compte administratif de l'eau et de l'assainissement de l'exercice 2023

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui ont été prescrites de passer dans ses écritures :

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris la journée complémentaire ;

2. Statuant sur l'exécution du budget de l'eau et de l'assainissement, de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité des présents, déclare :

Que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024 de l'eau et de l'assainissement, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Commune

Après s'être fait présenter le budget de la Commune de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après avoir entendu le compte administratif de la commune de l'exercice 2024

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui ont été prescrites de passer dans ses écritures :

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris la journée complémentaire ;

2. Statuant sur l'exécution du budget de la commune, de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité des présents, déclare :

Que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024 de la Commune, par le Receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

- Affectation des résultats de la ferme relais, de l'Eau et l'assainissement, de la Commune

**COMPTE RENDU
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 10 MARS 2025 A 18 H 00**

Commune :

LE CONSEIL MUNICIPAL vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2024, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : -13 036.94 €

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 428 631.25 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (»»DéficitLibSoldeINV - 001) de la section d'investissement de : -79 493.00 €

Un solde d'exécution (Excédent«LibSoldeFonc - 002) de la section de fonctionnement de : 46 203.15 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 70 000.00 €

En recettes pour un montant de : 80 460.00 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 82 069.94 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par «Ass»«embleeDelib»«AssembleeDelib», soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 82 069.94 €

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 392 764.46 €

Eau et Assainissement :

LE CONSEIL MUNICIPAL vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2024, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 10 362.73 €

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 37 689.90 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution («»ExcédentLibSoldeINV - 001) de la section d'investissement de : 6 876.00 €

Un solde d'exécution (Excédent«LibSoldeFonc - 002) de la section de fonctionnement de : 5 215.06 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 0.00 €

En recettes pour un montant de : 0.00 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 0.00 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par «Ass»«embleeDelib»«AssembleeDelib», soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 0.00 €

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 42 904.96 €

**COMPTE RENDU
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 10 MARS 2025 A 18 H 00**

Ferme Relais

LE CONSEIL MUNICIPAL vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2024, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : -17 835.70 €

Pour Rappel : Déficit reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : -2 890.64 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution («»DéficitLibSoldeINV - 001) de la section d'investissement de : -4 490.68 €

Un solde d'exécution (Déficit«LibSoldeFonc - 002) de la section de fonctionnement de : -1 227.74 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 0.00 €

En recettes pour un montant de : 0.00 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 22 326.38 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par «Ass»«embleeDelib»«AssembleeDelib», soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 0.00 €

Ligne 002 :

Déficit de résultat de fonctionnement

- Vote des taxes

Le Maire fait lecture de l'état de notification des bases d'imposition prévisionnelle pour l'année 2025 et informe son conseil qu'il est nécessaire de fixer les taux pour l'année 2025.

Il rappelle les taux d'imposition de 2024 et demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'augmentation, la diminution ou le maintien des taux.

Les conseillers municipaux, à l'unanimité, après en avoir délibéré, décident de voter les taux identiques à l'année dernière, comme ci-dessous mentionnés :

Taxe Foncière (bâti) : 39.59%

Taxe Foncière (non bâti) : 67.57 %

Taxe d'habitation : 6.39 %

- Nouvelle réglementation de l'eau

Monsieur le Maire présente la nouvelle réglementation envoyée par l'Agence de l'eau, ainsi que des nouveaux tarifs à appliquer à compter de l'année 2025.

- Travaux en cours

Monsieur le Maire fait un état des lieux des travaux en cours.

- Questions diverses

Monsieur le Maire rappelle que l'élagage autour des poteaux « France Telecom » doit être exécuté par les propriétaires terriens.

La séance est levée à 20 h 30.